

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL 2021-10-13

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le treizième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un (2021-10-13), à dix-neuf heures trente (19 h 30).

À laquelle sont présents :

- M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand ;
Mmes Barbara Paillé, préfète suppléante et mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;
Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé ;
Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé ;
Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;
Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;
François Gagnon, maire de Saint-Justin ;
Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;
Claude Frappier, maire de Saint-Paulin ;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;
Claude Boulanger, maire de Charette ;
Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

Absence :

- M. Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

- Mmes Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière ;
Karine Lacasse, coordonnatrice du Service d'aménagement et de développement du territoire ;
Élaine Giguère, greffière de la MRC et de la Cour municipale régionale ;
M. Pier-Olivier Gagnon, coordonnateur du Service des communications ;

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 332/10/2021** Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour, tel que déposé, les membres du conseil n'étant pas tous présents.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

ADMINISTRATION

Procès-verbaux

- **Ratification des décisions inscrites au procès-verbal du comité administratif du 2 septembre 2021**

333/10/2021 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé ratifie le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif, tenue le 2 septembre 2021, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

- **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2021**

334/10/2021 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 septembre 2021, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Correspondance

335/10/2021 Proposition de François Gagnon, maire de Saint-Justin, Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la liste de la correspondance, telle que déposée;

QUE ladite liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Approbation des comptes-soumis

Comptes déposés en octobre 2021

- Liste de déboursés directs effectués :

-
-
- Le 10 septembre 2021, paiement par Transit #T120 d'un montant de 1 500.00 \$;
 - le 7 septembre 2021, paiements par AccesD Affaires #3633 à #3637, d'un montant de 8 611.53 \$;
 - le 1^{er} septembre 2021, paiement par AccesD Affaires #3638, d'un montant de 9 207.14 \$;
 - le 14 septembre 2021, paiements par AccesD Affaires #3639 à #3641, d'un montant de 15 518.18 \$;
 - le 7 septembre 2021, paiements par AccesD Affaires #3642 à #3644, d'un montant de 46 418.99 \$;
 - le 28 septembre 2021, paiement par AccesD Affaires #3645, d'un montant de 22 797.40 \$;
 - le 17 septembre 2021, paiements par AccesD Affaires #3646 à #3657, d'un montant de 10 713.94 \$;
 - le 29 septembre 2021, paiements Transphere #S10665 à #S10671, d'un montant de 5 335.15 \$;
 - le 16 septembre 2021, paiements par chèques #25884 à #25901 d'un montant de 68 452.77 \$;
 - le 23 septembre 2021, paiements par chèques #25902 à #25911 d'un montant de 57 838.23 \$;
- Liste des comptes à payer le 13 octobre 2021, paiements par chèques #25912 à #25952, d'un montant de 427 218.58 \$;
 - Liste des comptes à payer le 13 octobre 2021, paiements par Transphere #S10672 à #S10718, d'un montant de 1 177 450.72 \$;

Comptes totalisant la somme d'un million huit cent cinquante et un mille soixante-deux dollars et soixante-trois cents (1 851 062.63 \$) ;

336/10/2021 Proposition de Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc, Appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;

QUE le conseil approuve au 13 octobre 2021, les comptes soumis de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme d'un million huit cent cinquante et un mille soixante-deux dollars et soixante-trois cents (1 851 062.63 \$);

Que les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Chèque pour baux de villégiature :

- le 2021-10-14, paiement par chèque #132, d'un montant de 68.97 \$;

Compte pour baux de villégiature totalisant la somme de soixante-huit dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (68.97 \$) ;

337/10/2021 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

QUE le conseil approuve au 13 octobre 2021, le compte pour baux de villégiature de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme de soixante-huit dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (68.97 \$);

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Rapport budgétaire comparatif

Objet : Rapport budgétaire comparatif au 30 septembre 2021

N/D : 302.01

338/10/2021 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère, Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé prenne acte du dépôt du rapport budgétaire comparatif par sous-activité au 30 septembre 2021 ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Gestion financière

Objet : Autorisation de signature de la convention de reconnaissance d'endettement

N/D : 310.04

CONSIDÉRANT QU'en 2018, la Banque nationale du Canada (la Banque) a mis à la disposition de Maskicom des facilités de crédits;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties aux compétences 2 et 3 des télécommunications, en vertu de la résolution d'intention adoptée le 14 mars 2018, sous le numéro 62/03/18, à savoir les municipalités suivantes :

- | | |
|----------------------------|--------------------------|
| - Maskinongé | - Saint-Mathieu-du-Parc |
| - Saint-Sévère | - Saint-Élie-de-Caxton |
| - Saint-Léon-Le-Grand | - Charette |
| - Sainte-Ursule | - Saint-Boniface |
| - Saint-Justin | - Saint-Alexis-des-Monts |
| - Sainte-Angèle-de-Prémont | |

ont accepté que la MRC se porte caution de Maskicom en leur nom pour des emprunts à la Banque, tel que stipulé dans la résolution 122/05/18, adoptée le 9 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a cautionné les obligations de Maskicom envers la Banque dans des cautionnements datés du 20 juin et 30 juillet 2018, respectivement pour des montants maximaux de 500 000\$ et de 7 500 000\$, en capital, intérêts et frais;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé ne s'est pas prévalu de son droit de retrait prévu à 10.1 du *Code municipal*, dans les 90 jours suivant la notification de la résolution d'intention transmise par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a déclaré compétence en matière de télécommunication par fibre optique selon 3 parties de compétences en vertu de la résolution 300/10/18;

CONSIDÉRANT QUE Maskicom a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu du paragraphe 50.4(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* le 16 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE Maskicom est en défaut de respecter ses obligations envers la Banque;

CONSIDÉRANT QU'en date du 28 juillet 2021, la Banque a transmis une demande de paiement à la MRC, à titre de caution, lui demandant le remboursement intégral de la dette de Maskicom au plus tard de 16 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déjà demandé à la Banque de surseoir à l'exercice de ses droits en vertu des cautionnements jusqu'au 29 septembre 2021 (Référence : résolution numéro 272/08/2021) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé à la Banque de surseoir à l'exercice de ses droits en vertu des cautionnements un délai supplémentaire jusqu'au 29 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Banque accepte à nouveau de suspendre temporairement l'exécution des cautionnements en contrepartie de la signature d'une convention de reconnaissance d'endettement;

POUR CES MOTIFS :

339/10/2021 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était reproduit au long ici ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte les modalités et conditions de la convention de reconnaissance d'endettement soumise par la Banque;

QUE le conseil autorise le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, ladite convention, pour les municipalités parties aux compétences deux (2) et (3) en télécommunication à savoir les municipalités suivantes :

- | | |
|----------------------------|-------------------------------|
| - Maskinongé | - Saint-Mathieu-du-Parc |
| - Saint-Sévère | - Saint-Élie-de-Caxton |
| - Saint-Léon-Le-Grand | - Charette |
| - Sainte-Ursule | - Saint-Boniface |
| - Saint-Justin | - Saint-Alexis-des-Monts |
| - Sainte-Angèle-de-Prémont | - Saint-Édouard-de-Maskinongé |

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents qui ont délégué la compétence du réseau de télécommunication à la MRC de Maskinongé.

Vente d'actifs de Maskicom

Objet : Consentement de la MRC
N/D : 210.01 et 710.0304

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a déclaré sa compétence en matière de télécommunication ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a cautionné un prêt à la Banque Nationale au nom des 12 municipalités, selon les compétences 2 et 3 ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis d'intention a été déposé par Maskicom le 16 juillet dernier ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Cooptel souhaite acheter les actifs de Maskicom et que celle-ci a déposé une proposition d'achat à Maskicom ;

POUR CES MOTIFS :

340/10/2021 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante, comme s'il était rédigé au long ici ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé ne s'objecte pas à la vente des actifs de Maskicom à Cooptel, en fonction de la proposition d'achat présenté ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dorsale informatique de la MRC de Maskinongé

Objet : Proposition de location
N/D : 210.04

CONSIDÉRANT QUE la MRC a conclu des ententes intermunicipales, en collaboration avec les commissions scolaires afin d'être autorisées à implanter un réseau de télécommunication à large bande passante, mieux connu sous le nom de fibre optique ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire de fibres optiques sur 32 km et qu'elle possède des droits d'utilisation irrévocables (DUI) sur 224 km avec les commissions scolaires du territoire totalisant un réseau de 256 km ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé dispose d'une dorsale informatique la desservant comme toutes les municipalités sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de la dorsale est sous la responsabilité de deux (2) commissions scolaires et que les coûts d'entretien sont facturés à la MRC puis répartis entre les municipalités locales ;

CONSIDÉRANT QUE par décret gouvernemental, l'entreprise Cooptel a le mandat de déployer un réseau de télécommunication par fibre optique sur le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis d'intention a été déposé par Maskicom le 16 juillet dernier ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Cooptel souhaite acheter les actifs de Maskicom et que celle-ci a déposé une proposition d'achat à Maskicom ;

CONSIDÉRANT QUE Cooptel veut utiliser, comme Maskicom le faisait, la dorsale informatique de la MRC pour accélérer son déploiement et qu'une proposition a été soumise au conseil de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé et Cooptel souhaitent établir des conditions justes et équitables ;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence d'agir afin que les citoyens du territoire puissent avoir un accès à l'internet haute vitesse rapidement ;

POUR CES MOTIFS :

341/10/2021 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante, comme s'il était rédigé au long ici ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la proposition de location de Cooptel pour la dorsale informatique, aux conditions suivantes ;

La location sera sur trois ans avec possibilité de renouvellement.

Cooptel louera 2 fibres soient l'équivalent de 256 km (256 x 2 = 512 km);

Cooptel payera annuellement à la MRC de Maskinongé le prix de 95,55\$ du km linéaire soit un montant annuel de 48 921.60\$, avec majoration annuel de l'IPC du Québec à la date d'anniversaire de l'entente;

En contrepartie, la MRC utilisera 10 gig sur le réseau de Cooptel et devra payer un montant de 2000\$ par mois à Cooptel, sans majoration. Après 3 ans, le prix sera réévalué selon le prix du marché rural.

La MRC de Maskinongé accepte de maintenir le cabinet sur son terrain et d'en assurer le déneigement annuellement, pour les besoins de Cooptel et son déploiement de réseau. Elle accepte de signer une entente sur 20 ans à cette fin. La MRC a également sensibilisé les municipalités locales pour qu'elles concluent, elles aussi, une entente de 20 ans avec Cooptel afin de confirmer le maintien des cabinets situés sur leurs terrains respectifs et a procédé au déneigement pour faciliter l'accès ;

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente ;

QUE la résolution soit envoyée aux municipalités locales de la MRC, à Cooptel et à Maskicom ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Conformité des règlements d'urbanisme des municipalités

Municipalité de Saint-Boniface
Règlement de zonage
Règlement numéro 530

INTITULÉ : « Règlement numéro 530 modifiant le règlement de zonage numéro 337 pour l'usage Service de garde en milieu familial »

Date d'adoption	7 septembre 2021
Date de transmission à la MRC	9 septembre 2021

N/D : 1103.03

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité du règlement de la municipalité de Saint-Boniface ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'aménagement et de développement du territoire a analysé le règlement numéro 530 de la municipalité de Saint-Boniface par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a pour objet de modifier la classification des usages et d'ajouter des précisions quant aux services de garde en milieu familial ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé estime que le règlement numéro 530 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

POUR CES MOTIFS :

342/10/2021 Proposition de Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc, Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve le règlement numéro 530, intitulé : « Règlement numéro 530 modifiant le règlement de zonage numéro 337 pour l'usage Service de garde en milieu familial » de la municipalité de Saint-Boniface conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

QUE la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Attestation de conformité - 137.2 LAU

Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
Règlements de concordance au SADR 2002 et 2008

Règlements :

- # 443-2021 – adoptant le Plan d'urbanisme
 - # 445-2021 – adoptant le Règlement administratif
 - # 446-2021 – adoptant le Règlement de lotissement
 - # 447-2021 – adoptant le Règlement de zonage
 - # 448-2021 – adoptant le Règlement de construction
-

N/D : 1103.02

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a transmis, le 9 septembre 2021, à la Municipalité régionale de comté de Maskinongé l'ensemble de ses règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé ;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé a 120 jours afin de se prononcer par résolution sur la conformité des règlements à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et des dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé a analysé l'ensemble des règlements de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé estime que l'ensemble des règlements sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

POUR CES MOTIFS :

343/10/2021 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé atteste qu'à la suite de l'analyse de l'ensemble des règlements de concordance ainsi que de la cartographie afférente ceux-ci sont conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'au document complémentaire ;

QUE la secrétaire-trésorière émette la résolution attestant de la conformité des règlements suivant l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

Objet : Renouvellement du programme pour la période 2021 à 2024 – Désignation de l'agglomération de la ville de La Tuque pour administrer les sommes consenties pour la Mauricie

N/D : 305.04

CONSIDÉRANT QUE l'entente de délégation de gestion du PADF 2018-2021 a pris fin le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT la lettre d'annonce du ministre Pierre Dufour en date du 24 août 2021 confirmant le renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour les années 2021-2022, 2022-2023, et 2023-2024 pour la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a déjà annoncé son intention de poursuivre son soutien financier pour les mandats associés à la gestion et aux travaux de la Table locale de gestion intégrée des

ressources et du territoire (TLGIRT) ainsi que pour permettre la réalisation de certaines interventions ciblées visant entre autres, l'aménagement forestier et la voirie multiusage sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE les délégataires de l'entente pour la région de la Mauricie doivent désigner une Ville ou une MRC à titre de délégataire désignée qui agira comme interlocutrice unique auprès du MFFP pour la gestion de l'entente de délégation;

POUR CES MOTIFS:

344/10/2021 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;

QUE la MRC de Maskinongé nomme l'agglomération de La Tuque à titre de délégataire désignée concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts pour la région de la Mauricie et nomme le préfet ainsi que la directrice générale comme signataires de l'Entente de délégation de gestion ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RIIQ – Gestion des risques reliés aux inondations

Objet : Demande MITACS (Méga-grappe Accélération) – Appel de stages pour la MRC de Maskinongé

N/D : 402.04

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé souhaite contribuer à la réduction du risque associé aux inondations dans le contexte de changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau inondations intersectoriel du Québec (RIISQ) en collaboration avec l'organisme à but non lucratif MITACS sont à la recherche de partenaires qui peuvent offrir des stages de formation pour leurs projets de recherche ;

POUR CES MOTIFS:

345/10/2021 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte d'offrir des stages de formation pour les projets de recherche de Réseau inondations intersectoriel du Québec (RIISQ) ;

QUE le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé,

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE

Accès entreprise Québec (AEQ)

Objet : Ratification de signature de l'avenant à la convention AEQ

N/D : 307.06

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière Accès entreprise Québec (AEQ) intervenue entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée à l'Économie et la MRC de Maskinongé en date du 12 février 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'UN premier avenant à ladite convention d'aide financière a été signé par le préfet le 28 septembre 2021, à la demande du ministère de l'Économie et de l'Innovation ;

POUR CES MOTIFS:

346/10/2021 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé ratifie la signature, par le préfet, de l'avenant-1 à la convention d'aide financière Accès entreprise Québec (AEQ) intervenue entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée à l'Économie et la MRC de Maskinongé en date du 12 février 2021 ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)

Objet : Recommandation d'un projet

N/D : 1406.02

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de Maskinongé, en mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ladite entente, la MRC de Maskinongé a adopté, par la résolution #137/05/2020, la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)* ;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport du projet suivant, à savoir :

Projet	Promoteur	Recommandation	Coût total
Plan d'aménagement du parc au terrain des loisirs	Saint-Léon-le-Grand	1 020,00 \$	1 275,00 \$
Total		1 020,00 \$	1 275,00 \$

POUR CES MOTIFS :

347/10/2021 Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme si elle était rédigée au long ici ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le projet ci-dessus détaillé ;

QUE le préfet et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et nom de la MRC de Maskinongé, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées au protocole d'entente ;

QUE l'agent de vitalisation du territoire de la MRC de Maskinongé soit désigné responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Entente de vitalisation

Objet : Recommandation d'un projet

N/D : 1408.02

CONSIDÉRANT l'entente de vitalisation, Volet 4, intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la MRC de Maskinongé, la ville de Louiseville et les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Sainte-Angèle-de-Prémont et Saint-Justin en mars 2021 ;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport du projet suivant, à savoir :

Projet	Promoteur	Recommandation	Coût total
Rénovation intérieure et extérieure du chalet des loisirs	Saint-Justin	100 000,00 \$	356 136,00 \$
Total		100 000,00 \$	356 136,00 \$

POUR CES MOTIFS :

348/10/2021 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était rédigé au long ici ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le projet ci-dessus détaillé ;

QUE le préfet et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et nom de la MRC de Maskinongé, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et le promoteur, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées au protocole d'entente ;

QUE l'agent de vitalisation du territoire de la MRC de Maskinongé soit désigné responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Programme patrimoine immobilier

Objet : Dépôt d'une demande de subvention

N/D : 307.06

CONSIDÉRANT le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier proposé par le ministère de la Culture et des Communications ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé est intéressée à déposer une demande de subvention dans le cadre du Volet 2 – Entente pour l'embauche d'agent de développement en patrimoine immobilier – du Programme de soutien au

milieu municipal en patrimoine immobilier ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications représente 70% de l'enveloppe de l'entente pour une MRC dont l'indice de vitalité économique est négatif ;

POUR CES MOTIFS :

349/10/2021 Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante, comme s'il était rédigé au long ici ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé nomme madame Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière, en tant que mandataire pour la demande de subvention au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier Volet 2 - entente pour l'embauche d'agent de développement en patrimoine immobilier ;

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, toute entente à intervenir ;

QUE la MRC de Maskinongé s'engage à contribuer financièrement à hauteur de 30% de l'enveloppe de l'entente ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Entente de partenariat agroalimentaire de la Mauricie

Objet : **Recommandation de signature avec la ville de Trois-Rivières et la MRC des Chenaux**

N/D : **210.05**

CONSIDÉRANT le projet d'entente de partenariat régional – installations agroalimentaires, visant à établir un cadre de collaboration entre les partenaires pour mettre en valeur les produits agroalimentaires en Mauricie ;

POUR CES MOTIFS :

350/10/2021 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le projet d'entente de partenariat régional – installations agroalimentaires à intervenir avec la MRC des Chenaux et la ville de Trois-Rivières ;

QUE le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, tous les documents inhérents à l'entente de partenariat agroalimentaire ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RÉGIE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Agroa Desjardins

Objet : Finition du quai de déchargement / Construction Arvisais
N/D : 306.01 et 1410.0314

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a procédé à des demandes de soumissions auprès de différents fournisseurs de biens et services, afin de répondre aux besoins d'espaces de production, de commercialisation et de mise en valeur des produits des entreprises qui viendront s'implanter à l'Agroa Desjardins;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur de l'Agroa Desjardins ;

POUR CES MOTIFS :

351/10/2021 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par François Gagnon, maire de Saint-Justin ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la soumission de Arvisais construction datée du 21 septembre 2021 pour l'ajout d'abris et quais de déchargement à l'Agroa Desjardins au prix de 28 394,00 \$ plus taxes applicables selon les termes et conditions mentionnés dans la soumission retenue et en autorise les paiements ;

QUE le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la régie du parc industriel régional, tous documents en lien avec ce contrat ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Objet : Mobilier de bureau et de cafétéria / Buromax
N/D : 306.01 et 1410.0314

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a procédé à des demandes de soumissions auprès de différents fournisseurs de biens et services, afin de répondre aux besoins d'espaces de production, de commercialisation et de mise en valeur des produits des entreprises qui viendront s'implanter à l'Agroa Desjardins;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur de l'Agroa Desjardins ;

POUR CES MOTIFS :

352/10/2021 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la soumission Phase 3 datée du 6 octobre 2021 de Buromax pour du mobilier de bureau et de cafétéria au prix de 4 068,22 \$ plus taxes applicables selon les termes et conditions mentionnés dans la soumission retenue et en autorise les paiements ;

QUE le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la régie du parc industriel régional, tous documents en lien avec ce contrat ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RESSOURCES HUMAINES

Objet : Embauche d'un agent en développement du territoire
N/D : 405

CONSIDÉRANT le rapport d'entrevue déposé au conseil suite à l'appel de candidatures pour un poste d'agent(e) de développement du territoire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de monsieur Éric Proulx ;

POUR CES MOTIFS :

353/10/2021 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de monsieur Éric Proulx au poste d'agent de développement du territoire, et ce, aux conditions de travail suivantes à savoir :

- Poste régulier temps plein ;
- Intégration à la classe d'emploi 11 – échelon 1 - conformément à la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé ;
- Soumis à une période d'essai de 672 heures effectivement travaillés à compter du 1^{er} novembre 2021 ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Affichage du poste de secrétaire au greffe

Le présent sujet est présenté à titre d'information seulement.

Fin de périodes de probation

Objet : Coordonnateur Agroa Desjardins
N/D : 405

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Serge Berthiaume au poste de coordonnateur de l'Agroa Desjardins pour une durée de trois ans avec possibilité de renouvellement (Référence : résolution numéro 88/03/2021) ;

POUR CE MOTIF :

354/10/2021 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accorde le statut de cadre régulier à temps plein à monsieur Serge Berthiaume, coordonnateur de l'Agroa Desjardins, pour une durée de trois ans avec possibilité de renouvellement rétroactivement au 22 septembre 2021 ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Objet : Conseillère en développement d'entreprise
N/D : 405

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Audrey Pichette au poste de conseillère en développement d'entreprise (Référence : résolution numéro 124/04/2021) ;

POUR CE MOTIF :

355/10/2021 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accorde le statut de salariée régulière à temps plein à madame Audrey Pichette au poste de conseillère en développement d'entreprise, rétroactivement au 29 septembre 2021 ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Objet : Aménagiste-chargé de projet pour le territoire public
N/D : 405

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Alexandre Marotte au poste d'aménagiste-chargé de projet pour le territoire public, projet-pilote d'une durée de deux (2) ans avec possibilité de renouvellement, et ce, afin de mettre en valeur les terres du domaine de l'État (Référence : résolution numéro 157/05/2021);

POUR CE MOTIF :

356/10/2021 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accorde le statut de salarié régulier pour une durée de deux (2) ans, avec possibilité de renouvellement, à monsieur Alexandre Marotte au poste d'aménagiste-chargé de projet pour le territoire public, rétroactivement au 5 octobre 2021 ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Objet : Agent de vitalisation du territoire
N/D : 405

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Mohammed Diarra au poste d'agent de vitalisation du territoire pour une durée déterminée de quatre ans, attaché à l'Entente de vitalisation de la MRC de Maskinongé (Référence : résolution numéro 123/04/2021) ;

POUR CE MOTIF :

357/10/2021 Proposition de François Gagnon, maire de Saint-Justin,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accorde le statut de salarié régulier à temps plein à monsieur Mohammed Diarra au poste d'agent de vitalisation du territoire, pour une durée de quatre ans rétroactivement au 7 octobre 2021 ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

SÉCURITÉ INCENDIE**Gestionnaire de formation**

Objet : Demande autorisation pour l'accréditation de la MRC de Maskinongé comme gestionnaire de formation du programme Officier non urbain

N/D : 803.04

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé est reconnue gestionnaire de formation auprès de l'École nationale des pompiers du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé dispense la majorité des programmes de formation en sécurité incendie selon les besoins des services incendie sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE, selon ces mêmes besoins, le programme de formation « Officier non urbain » en fait partie mais n'est pas géré par la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE, pour le programme de formation « Officier non urbain », la MRC de Maskinongé doit faire appel à un gestionnaire externe et qu'elle n'a aucun contrôle sur les frais de gestion ;

POUR CES MOTIFS :

358/10/2021 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, appuyée par Claude Frappier, maire de Saint-Paulin ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise le gestionnaire en sécurité incendie à entreprendre les démarches auprès de l'École nationale des pompiers du Québec afin de faire accréditer la MRC de Maskinongé gestionnaire de formation du programme « Officier non urbain » ;

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, tout document relativement à cette accréditation ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

SERVICE TECHNIQUE**Gestionnaire régional des cours d'eau**

Objet : Nomination de la personne désignée au niveau local pour la gestion des cours d'eau / Saint-Justin

N/D : 1502

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale, datée du 28 novembre 2007, pour confier aux municipalités du territoire de la MRC de Maskinongé certaines responsabilités à l'égard des cours d'eau et prévoir les modalités de son application ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ladite entente le conseil doit donner son approbation pour le choix des personnes désignées par les municipalités locales ;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le gestionnaire de cours d'eau de la MRC de Maskinongé, recommandant la désignation du conseil de la municipalité de Saint-Justin pour la gestion au niveau local des cours d'eau ;

POUR CES MOTIFS:

359/10/2021 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte les recommandations du gestionnaire régional des cours d'eau, Nicolas Chapotard, quant à la désignation de monsieur Félix Letarte, inspecteur municipal à titre de personne désignée au niveau local pour la gestion des cours d'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-Justin ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Objet : Inspection d'un ponceau et barrages de castors au Lac-Brûlé à Saint-Boniface

N/D : 1502.02

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire régional des cours d'eau de la MRC de Maskinongé a effectué une visite d'inspection d'un ponceau défectueux et un barrage de castor potentiellement à risque, à la suite d'une information de Sabrina Charland, inspectrice en bâtiment et en environnement pour la municipalité de Saint-Boniface ;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire régional des cours d'eau a déposé un rapport d'inspection pour des problématiques reliées au libre écoulement des eaux et qui met à risque les personnes et les biens ;

POUR CES MOTIFS:

360/10/2021 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était reproduit au long ici ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé prenne acte du dépôt du rapport d'inspection pour des problématiques reliées au libre écoulement des eaux et qui met à risque les personnes et les biens ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Station hydrométrique / Servitude

Objet : Autorisation de signature d'une servitude pour une partie du lot 5 335 008 à Saint-Paulin

N/D : 210.01

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé est propriétaire d'une station hydrométrique sur une partie du lot 5 335 008 du cadastre du Québec dans la municipalité de Saint-Paulin ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paulin a vendu à madame Carmen Savard des terrains comprenant les lots 5 334 131 et 5 335 008 du cadastre du Québec (Référence : résolution numéro 283-10-2021 de Saint-Paulin) ;

CONSIDÉRANT QUE dans ses conditions de vente, la municipalité de Saint-Paulin oblige l'acquéreur à accorder une servitude permanente à la MRC de Maskinongé pour sa station hydrométrique et ses accessoires ;

POUR CES MOTIFS :

361/10/2021 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était rédigé au long ici ;

QUE le Conseil autorise le préfet et madame Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, l'acte de vente à intervenir entre madame Carmen Savard et la municipalité de Saint-Paulin relativement à la servitude permanente pour la station hydrométrique et ses accessoires ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RAPPORT DES COMITÉS

Énercycle

Monsieur Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule et représentant de la MRC de Maskinongé au comité d'Énercycle mentionne que les échéances vont bien pour l'usine de biométhanisation. Il a participé à une rencontre pour les bacs bruns. Les employés d'Énercycle préparent le devis pour l'achat des bacs ainsi que la liste des entrants (ce qui pourra être déposé dans ces bacs). Monsieur Carle rappelle que plus il y aura de produits dans les bacs bruns et dans les bacs à récupération, moins il y aura de déchets enfouis et plus les redevances aux municipalités seront élevées. Il ajoute également que les phases des collectes sont à l'étude.

Autres comités

Aucun autre sujet n'est présenté.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET/OU COMPTES-RENDUS

Objets : - Cour municipale régionale : rapport statistiques / septembre 2021
 - Service d'évaluation : rapport des activités / septembre 2021
 - Comité de sécurité incendie : compte-rendu du 10 août 2021
 - Services administratifs : rapport direction générale / septembre 2021

362/10/2021 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt :

- du rapport de statistiques, en date du 1^{er} octobre 2021, tel que déposé par la technicienne juridique de la Cour municipale régionale de Maskinongé;
- du rapport des activités du service d'évaluation, pour le mois de septembre 2021, tel que déposé par la préposée au service d'évaluation;

- du compte-rendu du comité de sécurité incendie, en date du 10 août 2021 ;
- du rapport de la direction générale, pour le mois de septembre 2021 ;

chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

DEMANDES D'APPUIS

Décentralisation du système de santé et services sociaux

Objet : MRC Domaine-du-Roy demande appui

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT l'adoption, le 7 février 2015, par le gouvernement du Québec, de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette loi était de favoriser et de simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficience et l'efficacité du réseau de la santé et des services sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi qui a constitué les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) dans toutes les régions du Québec a entraîné une concentration du pouvoir dans les mains du ministre de la Santé et des services sociaux et une centralisation sans précédent de la prise de décisions au niveau des CISSS et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi (la réforme Barrette) a occasionné de fortes diminutions de services offerts à la population sur l'ensemble du territoire québécois ;

CONSIDÉRANT QUE la réforme du système de santé a provoqué une diminution importante du sentiment d'appartenance dans les hôpitaux et que cela a, aujourd'hui, un impact certain sur la rétention des ressources dans un contexte où la pression est forte sur celles-ci ;

CONSIDÉRANT QUE plus de six ans après l'entrée en vigueur de la réforme Barrette, force est de constater que celle-ci est un échec ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires devrait nécessairement être prise en compte dans la façon de déployer les services de santé et les services sociaux au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé est en accord avec la proposition de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de procéder à la nomination de personnes redevables et imputables dans chaque centre hospitalier ;

POUR CES MOTIFS :

363/10/2021 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé appuie la MRC du Domaine-du-Roy dans sa demande au gouvernement du Québec et à monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, de procéder à une décentralisation du système de santé et des services sociaux au Québec ;

QUE cette décentralisation devra nécessairement impliquer un retour des cadres supérieurs, avec un pouvoir décisionnel, dans chacun des centres hospitaliers présents sur le territoire du Québec et également assurer un maintien des services en continu pour le futur ;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux ;
- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;
- M. Simon Allaire, député de Maskinongé à l'Assemblée nationale
- M. Carol Fillion, président-directeur général du CIUSSS de la Mauricie et Centre-du-Québec ;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
- M. Daniel Côté, président de l'Union des municipalités du Québec ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Assouplissement du programme Réno Région

Objet : MRC La Vallée-de-l'Or demande appui

Le conseil demande que ce sujet soit retiré de l'ordre du jour.

FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS

Bon coup de septembre 2021

Objet : Domaine et Vins Gélinas de Saint-Sévère

N/D : 705.02 et 710.01

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Domaine & Vins Gélinas de Saint-Sévère a ouvert une micro distillerie et procédé au lancement d'une gamme de spiritueux fabriqués à partir de l'alcool de raisin de leur vignoble ;

POUR CE MOTIF :

364/10/2021 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé félicite messieurs Serge et Frédéric Gélinas, propriétaires de Domaine & Vins Gélinas et leur remet le Bon coup du mois de septembre 2021 pour l'ouverture de la micro distillerie et le lancement d'une gamme de spiritueux ;

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun nouveau sujet n'est soumis à la table des délibérations

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil de la MRC de Maskinongé.

Monsieur Claude Frappier, maire de Saint-Paulin remercie ses pairs pour leurs participations à la décoration de guimauves géantes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

365/10/2021 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à vingt heures (20 h 00),
les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Rédigé par :

Diane Faucher,
Secrétaire au greffe par intérim

ROBERT LALONDE,
PRÉFET

PASCALE PLANTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

CORRESPONDANCE**SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2021**

- 01. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**
Infolettre octobre 2021
- 02. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
Recommandation de tenir un registre municipal des personnes vulnérables
- 03. MUNICIPALITÉS / VILLES**
 - 3.1. Saint-Armand
Appui MRC Brome-Missisquoi pour la pérennisation de certaines pratiques technologiques acquises en période pandémique pour les conseils et comités municipaux
 - 3.2. Bedford
 - 3.2.1. Appui MRC Brome-Missisquoi pour la transmission par courrier électronique des avis aux élus
 - 3.2.2. Appui MRC Brome-Missisquoi pérennisation de certaines pratiques technologiques acquises en période pandémique pour les conseils et comités municipaux
- 04. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉS**
MRC D'Autray
Adoption du règlement 293 - règlement de contrôle intérimaire concernant le remplacement de l'identification du site de matériaux secs à St-Gabriel-de-Brandon
- 05. ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE BORDURE DU PARC**
Désaccord et préoccupations sur la façon que la MRC de Maskinongé a adopté dans l'attribution de baux de villégiatures dans le secteur de St-Mathieu-du-Parc (Lac Gélinas et Grand Lac Brûlé)
- 06. ÉNERCYCLE**
Détails redistribution compensation pour la collecte sélective et le traitement des matières recyclables (C2)
- 07. ESPACE MUNI**
Bulletin d'information Le fil municipal - octobre 2021
- 08. FONDATION DE LA SSS DE L'ÉNERGIE**
Demande de don pour soutenir l'équipe santé qui oeuvre à Shawinigan
- 09. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DU LAC SAINT-PIERRE**
Report du 5ème forum prévu en novembre 2021 en février 2022
- 10. TABLE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION DE LA MAURICIE**
Report de l'assemblée générale annuelle prévue le 23 septembre au 27 octobre 2021
- 11. ZÉRO DÉCHETS QUÉBEC**
Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) 2021 / Création de l'application Projet Z pour des groupes municipaux / Proposition de partenariat financier pour aider à la mise en place de l'application
